

Le vieillissement actif pour les aidants familiaux



Les aidants familiaux sont ceux qui viennent en aide, non professionnellement, à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de leur entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Dans une majorité des États membres, en effet, des membres de la famille sont souvent contraints d'assurer eux-mêmes l'accompagnement de proche(s) qui ont un handicap, une maladie grave,... et/ou qui ont une ou plusieurs dépendance(s) liées à l'avancée en âge, en raison de la carence et absence des réseaux de services de proximité. Cette prise en charge, menée souvent sur un triple front familial, personnel et professionnel est, pour beaucoup d'aidants, très éprouvante. Ainsi, en l'absence de mesures de soutien adéquates et de reconnaissance de droits sociaux, ces aidants familiaux risquent d'accumuler un stress physique et mental qui aura un impact péjoratif non négligeable sur leur qualité de vie et leur bien-être durant leur vieillissement.



Les proches aidants sont surreprésentés parmi les travailleurs à temps partiel et ceux qui assurent «une prise en charge intensive» sont plus portés à une interruption de carrière. Tous ces éléments ont un effet négatif sur

l'accumulation des droits à pension et peuvent exacerber le risque de **pauvreté** durant la vieillesse. De plus, cette question de l'aide aux proches comporte indubitablement une **dimension de genre** puisque, selon une étude récente de l'OCDE, près de deux-tiers des aidants familiaux de plus de 50 ans sont des femmes.

Et après eux?

Les aidants familiaux vieillissants sont souvent inquiets de ce qu'il adviendra de la personne handicapée/dépendante lorsqu'ils seront trop âgés pour s'en occuper ou qu'ils ne seront plus là. Ceux qui n'auront pas reçu une aide ou une assistance suffisante durant leur vie pourraient être coupés des principales sources d'information et des réseaux existants, et donc ne pas être au courant qu'il existe des services de proximité ou d'autres possibilités d'assistance à l'autonomie. Incertitude et inquiétude permanentes face à l'avenir sont une source d'angoisse et de préoccupation majeure pour les aidants familiaux: il est indispensable et urgent d'engager une réflexion à ce sujet aux niveaux national et européen.

Vieillir ensemble oui, mais comment?

Si l'on ne met pas en place un système de vigilance approprié pour détecter toute évolution de l'état de santé et des conditions de vie du ménage, la situation peut se détériorer progressivement, parfois jusqu'à mettre en danger la santé et le bien-être de l'aidant(e) et de la personne qu'il/elle accompagne.

D'un autre côté, la transition vers l'autonomie peut s'avérer particulièrement délicate pour les personnes handicapées qui ont été accompagnées par leurs proches pendant une période prolongée. Une **phase de préparation** doit être organisée et mise en œuvre afin de permettre une transition aisée, en tenant compte de tous les facteurs psychologiques pertinents.

Nous devons tenter de trouver des solutions innovantes, comme les services de cohabitation entre les générations, dans le cadre d'un processus de désinstitutionalisation.

Recommandations

La COFACE adresse aux États membres des recommandations concrètes:

- Créer un large éventail de **services de proximité accessibles, abordables et de qualité** pour les soins de longue durée, des services qui soient disponibles sur demande et adaptés aux besoins de leurs destinataires;
- Se focaliser sur la **prévention et l'anticipation** afin de favoriser le vieillissement actif et la qualité de vie des aidants, *notamment* en leur reconnaissant les droits par l'octroi d'un **statut officiel** et l'apport d'un soutien approprié durant leur vie active;
- Mettre en place et faciliter la mise en œuvre des **politiques de l'emploi** visant à aider les aidants familiaux à conserver leur emploi tout en assurant l'accompagnement d'une personne dépendante (mesures de conciliation), et à trouver un nouvel emploi s'ils choisissent de reprendre le travail après une longue interruption de carrière;

- Faire en sorte que les politiques publiques tiennent dûment compte des différents besoins des groupes d'âge et que la **dimension d'égalité entre femmes et hommes** soit intégrée dans toutes les politiques;
- Encourager la mise en place de **canaux d'information** efficaces reliant les prestataires de services d'aide sociale aux aidants familiaux.

La COFACE adresse également à l'UE et aux États Membres ces recommandations:

- Intégrer la question des aidants familiaux âgés dans le cadre de l'**Année européenne 2012** du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations;
- Utiliser la **Méthode ouverte de coordination** en matière de protection sociale et d'inclusion sociale et l'**Alliance européenne pour les familles** comme plateformes pour échanger des bonnes pratiques et promouvoir des politiques destinées à soutenir les aidants familiaux âgés;
- Encourager la création de services de proximité et d'autres formes de soutien aux aidants familiaux âgés en veillant à ce que les **fonds structurels de l'UE** soient utilisés de façon appropriée, notamment en finançant des solutions innovantes d'assistance à l'autonomie et de cohabitation entre les générations;
- Intégrer les droits des aidants familiaux dans toutes les initiatives européennes dans les domaines du handicap, du vieillissement, de la santé et de la solidarité entre les générations.

Ce qu'est COFACE-Handicap? COFACE-Handicap a été créé en 1998 par la Confédération des organisations familiales de l'UE (COFACE) afin de mieux représenter les familles des personnes handicapées.

COFACE-Handicap s'est donnée pour mission d'améliorer l'épanouissement de la personne handicapée tout au long de sa vie, notamment au sein de la famille. Ses organisations membres travaillent ensemble pour que soit intégrée à différents niveaux une politique en faveur de la famille qui a la charge d'une personne dépendante et pour que la famille soit au centre de la politique des personnes handicapées.

Contact: Tel: +32 2 511 41 79 | E-mail: secretariat@coface-eu.org | Web: www.coface-eu.org

La COFACE bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007-2013) <http://ec.europa.eu/progress>. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.